



FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION
Rome, Viale delle Terme di Caracalla. Cables: FOODAGRI, Rome. Tel. 5797



WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Genève, Palais des Nations. Câbles: UNISANTÉ, Genève. Tél. 33 10 00

ALINORM 66/3(1)
Novembre 1966
EXEC/66 - 9ème réunion

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatrième session, Rome 7 - 14 novembre 1966

COMITE EXECUTIF

Rapport de la neuvième session, 4 novembre 1966, FAO, Rome

1. Introduction

Le Comité exécutif a tenu sa neuvième session au Siège de la FAO, à Rome, le 4 novembre 1966, sous la présidence du Professeur M.J.L. Dols, Président de la Commission du Codex Alimentarius, secondé par les trois Vice-Présidents: MM. J.H.V. Davies (Royaume-Uni), H.V. Dempsey (Canada) et G. Weill (France). Les régions géographiques étaient représentées comme suit: Europe - M. J. Serwatowski (Pologne); Pacifique du Sud-Ouest - M. I.H. Smith (Australie); Amérique du Nord - M. G.R. Grange (Etats-Unis); Amérique latine - M. D. Cantera (Cuba).

2. Amendements apportés au procès-verbal de la huitième session

Les amendements ci-après ont été apportés au procès-verbal de la huitième session. Paragraphe 10, ligne 17: "... du budget ordinaire de la FAO ou de l'OMS." Paragraphe 13, à la troisième ligne de la page 7 "... à faire valoir au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et au Comité du Codex ...". Ajouter à la fin du paragraphe 17: "Le Comité exécutif décide de demander l'avis du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, ainsi que celui des gouvernements, sur l'opportunité d'inclure dans le projet de directives à l'usage des comités du Codex le point (g) du paragraphe 15 du rapport de la première session de la Commission du Codex Alimentarius (ALINORM 63/12)". Paragraphe 18, à l'alinéa intitulé 'Boissons non alcoolisées', ligne 4: "Il a été noté que les gouvernements s'intéressant à ces concentrés pourraient soumettre..."

3. Statuts et Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Le Comité exécutif prend note des Statuts révisés de la Commission, tels que le Conseil de la FAO les a adoptés à sa quarante-septième session. Après avoir examiné succinctement les amendements proposés pour le Règlement intérieur de la Commission, le Comité exécutif recommande qu'un groupe de travail se réunisse durant la quatrième session de la Commission pour étudier les amendements proposés et adresser à la Commission des recommandations concernant l'adoption du Règlement révisé.

Le Comité exécutif, considérant que les membres du Groupe de travail devraient être peu nombreux mais représentatifs, recommande pour celui-ci une composition analogue à celle du Groupe de travail qui a examiné le Règlement intérieur et des questions connexes lors de la deuxième session de la Commission. Le Groupe de travail sera saisi du document ALINORM 66/3(3).

4. Budget 1968/69 et programme de travail

Le Comité exécutif a étudié le document ALINORM 66/5(1) renfermant des renseignements sur les montants que l'on propose d'inclure dans les projets des budgets de la FAO et de l'OMS soumis à l'approbation des organes directeurs des deux Organisations. Le montant total de la contribution proposée pour 1968 s'élève à 192 000 dollars répartis comme suit entre les deux Organisations: FAO - 150 000 dollars, OMS - 42 000 dollars. Le Comité exécutif a observé que ce montant était en augmentation de 55 000 dollars par rapport à celui des crédits mis à la disposition du Programme en 1966 et 1967. Il estime que, d'une façon générale, les crédits budgétaires seront vraisemblablement insuffisants pour répondre à l'expansion du Programme si celle-ci devait se maintenir à son rythme actuel. Le Comité du Programme de la FAO a déjà exprimé la même opinion. Pour que les travaux du Programme puissent se poursuivre avec une efficacité raisonnable compte tenu des limites budgétaires, le Comité exécutif juge nécessaire de ralentir quelque peu ses activités; en outre, la Commission devrait soumettre la liste des priorités à un examen beaucoup plus critique. A son avis, le travail du Programme se trouverait facilité si les gouvernements acceptant la présidence de comités du Codex assuraient dans une plus large mesure la traduction et la distribution des documents de travail et des rapports des comités du Codex. De plus, le Comité exécutif note que le nombre des réunions annuelles des organes subsidiaires de la Commission devrait être réduit. Compte tenu de l'état d'avancement des travaux et du temps nécessaire à la préparation des documents de travail destinés aux réunions, il a été recommandé que les comités ci-après remettent à une date ultérieure les réunions prévues pour 1967: Comités du Codex sur les aliments diététiques, sur les eaux minérales naturelles, sur la viande et les produits carnés et sur les glaces comestibles, ainsi que le Comité de coordination. Le Comité exécutif propose également que le Secrétariat consulte la Commission économique pour l'Europe quant à la possibilité de remettre à 1968 la prochaine réunion sur les aliments surgelés. Il recommande en outre que les prochaines sessions du Comité d'experts gouvernementaux sur le Code de principes concernant le lait et les produits laitiers, du Comité de coordination pour l'Europe et de la Commission du Codex Alimentarius se tiennent en janvier 1968. Le Comité exécutif propose à l'examen de la Commission un projet de calendrier des réunions (voir Annexe I du présent rapport). Il souligne que, dans ce projet de calendrier, il a pleinement tenu compte des problèmes de voyages et de travail auxquels les délégués des gouvernements devraient faire face. D'autre part, ce calendrier, ajouté au renvoi des réunions sus-mentionnées, favoriserait l'élaboration de projets de normes rationnels à soumettre à divers comités.

5. Rapport du Groupe de travail ad hoc du Comité du Codex sur les Principes généraux

Le Comité exécutif accepte le rapport du Groupe de travail ad hoc et recommande à la Commission d'accepter les directives (ALINORM 66/3(2)) et les définitions contenues dans ce rapport (ALINORM 66/9).

6. Acceptation des normes Codex

Après avoir étudié le problème des produits alimentaires propres à la consommation humaine, mais inférieure aux spécifications de qualité, le Comité exécutif a brièvement examiné la section des Principes généraux du Codex Alimentarius relative à la portée de l'acceptation des normes Codex. Après des échanges de vues entre les Membres du Comité exécutif, on a jugé nécessaire d'apporter quelques précisions à cette section. Le Comité exécutif recommande donc que cette question soit également examinée par le Groupe de travail sur le Règlement intérieur et les questions connexes que l'on se propose de créer et qui devrait se réunir pendant la session de la Commission.

7. Mesure dans laquelle les normes Codex doivent comporter des dispositions relatives au traitement

Le Comité exécutif a examiné cette question, qu'avait soulevée la République fédérale d'Allemagne. En principe, le Comité exécutif a conclu que les spécifications en matière de traitement ne doivent pas être incluses dans les normes Codex, à moins qu'il n'y ait à cela une raison particulière. Il est d'avis que les comités du Codex devraient résoudre cette question en tenant compte des facteurs particuliers touchant la denrée alimentaire considérée et ne prévoir, en matière de traitement, que des dispositions indispensables à la norme.

8. Mandat

Le Comité reconnaît qu'il convient d'établir, pour le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, un mandat comparable à ceux d'autres comités du Codex s'occupant de questions générales. Il recommande de soumettre à la Commission le mandat suivant:

- a) Elaborer des spécifications fondamentales d'hygiène alimentaire applicables à tous les aliments;
- b)
 - i) Examiner, amender le cas échéant et ratifier les spécifications d'hygiène préparées par des comités du Codex s'occupant de produits et contenues dans des normes Codex visant des produits, ou bien
 - ii) Elaborer des spécifications d'hygiène pour un aliment déterminé relevant d'un comité du Codex, à la demande celui-ci.
- c) Elaborer, si besoin est, des spécifications d'hygiène pour un produit dont ne s'occupe aucun comité du Codex.
- d) Examiner des problèmes d'hygiène spécifiques soumis par la Commission.

Le Comité exécutif estime que le mandat adopté par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage à sa deuxième réunion demande à être légèrement révisé. Ce mandat sera présenté à la Commission lorsqu'elle examinera le rapport du comité en question.

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatrième session - Rome, 7-14 novembre 1966

CALENDRIER PROVISOIRE POUR LES REUNIONS JUSQU'A ET Y COMPRIS LA CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

<u>Réunions</u>	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>
	<u>Avril 1967</u>	
Groupe mixte CEE/Codex Alimentarius d'Experts de la Normalisation des Jus de Fruits	2ème semaine 10-14	Rome
Comité du Codex sur les Sucres (4ème session)	3ème semaine 17-21	London
Comité du Codex sur les graisses et les huiles (4ème session)	4ème semaine 24-28	London
	<u>Mai</u>	
Comité du Codex sur les produits cacaotés et le chocolat (5ème session)	1ère semaine 3-5	Lugano
Comité exécutif (10ème session)	2ème semaine 8-12	Rome
	<u>Juin</u>	
Comité du Codex sur la viande de volaille (7ème session)	1ère semaine 5-9	Washington
Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (4ème session)	2ème semaine 12-16	Washington
Comité du Codex sur les fruits et légumes traités (4ème session)	3ème semaine 19-23	Washington
Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (3ème session)	4ème semaine 26-29	Ottawa

Réunions

	<u>Date</u>	<u>Lieu</u>
	<u>Septembre</u>	
Comité du Codex sur les additifs alimentaires (4ème session)	3ème semaine 18-22	The Hague
Comité du Codex sur les résidus de pesticides (2ème session)	4ème semaine 25-29	The Hague
	<u>Octobre</u>	
Sous-comité IV du Comité du Codex sur la viande et les produits carnés (2ème session)	1ère semaine 2-6	Copenhagen
Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche (2ème session)	2ème semaine 9-13	Bergen
Comité du Codex sur les Principes généraux (2ème session)	3ème semaine 16-20	Paris
Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (3ème session)	4ème semaine 24-27	Berlin
	<u>January 1968</u>	
Comité d'experts gouvernementaux sur le Code de principes concernant le lait et les produits laitiers (1ère session)	2ème semaine 8-12	Genève
Comité exécutif (11ème session), Commission du Codex Alimentarius (5ème session) et Comité de coordination pour l'Europe (5ème session)	3ème semaine) 15-19	Genève
	4ème semaine) 22-26	